

Conseil Municipal du 5 juillet 2018

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Vincent CHESNAIS (*ayant donné pouvoir à Sylvie ROBIN*), Emmanuel CADE (*ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE*) et Stéphanie CAUDRON

Secrétaire de séance : Danièle LAMPRIERE

Rénovation foyers éclairage public rue Julien Coupé : le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue Julien Coupé (3 foyers), présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie (S.D.E.) des Côtes d'Armor.

Acquisitions :

• **Un véhicule** Renault Master, utilitaire d'occasion pour les services techniques, pour un montant de 7 500 € TTC.

• **Extincteurs** pour le nouvel atelier communal. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par LA PROTECTION BRETONNE pour un montant de 388,14 € H.T. (465,77 € TTC).

• **Matelas supplémentaires** pour l'école Magellan. Compte tenu des effectifs de la rentrée prochaine, il convient d'acheter 5 matelas supplémentaires pour les maternelles de l'école publique, pour un montant de 197,59€ H.T. (237,11 € TTC).

• **Machine à tracer pour les terrains de football** . La machine actuelle ne fonctionne plus correctement et le coût de réparation est élevé. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par PHM PHILIPPE MORISSE d'Oloron-Sainte-Marie(64) pour la fourniture d'une nouvelle machine à tracer pour un montant de 900,00 € H.T.(1 080,00 € TTC).

Avenant au lot n° 1 du marché pour la construction d'un bâtiment pour le service technique et d'un local de rangement à la salle polyvalente passé avec l'entreprise SRTP pour des travaux supplémentaires de raccordement téléphonique du nouvel atelier d'un montant de 3 325 € H.T.(3 990 € TTC) .

Contrat-groupe d'assurance statutaire : Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires, considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés, le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, et prend acte que les prestations garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2020.

Dinan Agglomération : le Conseil Municipal décide d'approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Assainissement" par la commune à Dinan Agglomération.

Location salle culturelle : l'association Taï Chi taoïste de Lamballe souhaite dispenser des cours à l'espace culturel tous les mercredis de 19h30 à 22h00. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la location à 20 euros la séance.

Réalisation d'un emprunt : Loïc REVEL, adjoint chargé des finances, rappelle que pour les besoins de financement des travaux de la mairie et médiathèque, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000 euros. Après avoir pris connaissance des offres reçues, le Conseil Municipal décide de contracter cet emprunt auprès de la Banque Postale.

ALSH-Convention Tripartite : Maxime LEBORGNE, Adjoint au Maire, rappelle que, suite à la sollicitation de la Commune de Plancoët, l'ASC La Plancoëtine est chargée de l'ouverture et de la prise en charge d'un ALSH sur la commune de Plancoët à titre transitoire du 1er septembre au 31 décembre 2018 en attendant le positionnement de Dinan Agglomération sur cette compétence (annoncée pour le 1er janvier 2019). La commune de Plancoët a décidé de mettre

à disposition de cette association le personnel nécessaire.

Il informe avoir fait part de la demande de la commune de Pluduno pour l'intégration d'un agent, titulaire du BAFD, les mercredis pendant la période scolaire (8 heures hebdomadaires).

Il est donc proposé de passer une convention tripartite entre la commune de Pluduno, la commune de Plancoët et l'association La Plancoëtine pour cette mise à disposition de personnel.

Questions diverses

•Projet de convention tripartite Dinan Agglomération/Commune/PAFC :

Convention pour l'emploi d'un éducateur sportif au Plancoët Arguenon Football Club (PAFC) . Durée de 3 ans renouvelable une fois. Une demande de participation financière a été faite aux communes ayant un nombre « significatif » de licenciés dans ce club. Les communes de Plancoët, Saint Lormel, Bourseul, Saint Jacut & Pléven ont répondu favorablement. En attente des réponses de Corseul & Créhen.

• Transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération :

Un recensement des voies de la commune a été établi par les services de Dinan Agglomération en différenciant les voies de liaison/transit et les voies de desserte.

Deux scénarios possibles : soit le transfert des voies de liaison seulement, soit de l'intégralité des voies.

L'attribution des compensations de ce transfert est estimée à :

Voies de liaison/transit : 1 552 €/km (26 kms)

Voies de desserte : 1 039 €/km (32 kms)

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le transfert de l'intégralité des voies mais, dans un intérêt d'harmonisation, souhaite connaître également la position des communes limitrophes.